



Tendance Le financement participatif séduit toujours plus d'entreprises,

TENDANCE // Avec presque 25.000 projets financés en 2017, le crowdfunding continue son ascension. Porteurs de projet, start-up et PME trouvent là une alternative intéressante aux financements plus traditionnels.

Le financement participatif séduit toujours plus d'entreprises

Thomas Moulin

Vincent Gunther peut avoir le sourire. « Notre campagne de crowdfunding a dépassé toutes nos espérances. C'est une vraie marque de confiance qui nous booste pour la suite. » Bookinou, la start-up qu'il cofonde en février 2018 avec Guillaume Chanteloubé, vient de collecter 45.340 euros, soit quatre fois et demi plus que le montant initialement espéré ! Sur la plate-forme de crowdfunding Ulule, les contributeurs ont pu précommander un boîtier de lecture avec lequel les enfants vont écouter des histoires enregistrées par leurs proches via une application. « L'objectif premier de la campagne était de savoir à quel point les gens étaient réellement intéressés par notre produit », précise Vincent Gunther.

A l'instar de Bookinou, de plus en plus de jeunes pousses trouvent des financements via le crowdfunding avec contrepartie, pour tester leur marché et vendre leurs produits. Il existe aussi deux autres modes de financement participatif : le prêt, pour les entreprises qui ont plus de deux ans d'activité, et l'equity, pour permettre aux investisseurs de soutenir des projets à fort potentiel en échange d'une prise de participation au capital. « Pour les entrepreneurs, le financement participatif permet la désintermédiation, de passer outre les canaux de levée de fonds traditionnels, pour des coûts plus faibles », explique Céline Viala, maître de conférences à l'université Paris-Dauphine et fondatrice de Dream-Takeoff, un accélérateur en ligne.

Les montants collectés en hausse de 44 %

Selon l'enquête annuelle de Financement participatif France, 336 millions d'euros ont été collectés en 2017 en France, soit une hausse de 44 % par rapport à 2016, dont 261 millions d'euros pour financer le secteur économique, et notamment l'immobilier (42 % du montant). « Les gens souhaitent investir dans des projets locaux, qui font sens par rapport à leurs centres d'intérêt », détaille Céline Viala. Parmi les 24.126 projets financés en 2017, celui d'Ecrints Therapeutics est basé sur une molécule, l'ET-D5. Cette dernière tue les cellules cancéreuses en privant les tumeurs de flux sanguins. Créée en 2005, la

société iséroise a levé 560.000 euros en 2015 et 350.000 euros l'an dernier via la plate-forme de crowdfunding Wiseed. « Le financement d'une start-up, c'est la traversée de la vallée de la mort, selon son PGD, Andrei Popov. On s'est tourné vers le financement participatif car la science est un domaine risqué et les prêts bancaires étaient insuffisants. »

De nouveaux acteurs sont même apparus ces dernières années pour accompagner les entrepreneurs dans leurs campagnes de crowdfunding. Bookinou a ainsi eu recours aux services de Crowdybox, une société de conseil lyonnaise spécialisée dans ce domaine. « C'est un exercice complexe, on n'aurait pas réussi sans eux », reconnaît Vincent Gunther. Grâce aux aides de Rhône Développement Initiative (le réseau local de France Active et Initiative France), la start-up a dépensé

11.000 euros pour réussir une campagne préparée pendant huit mois, dont l'objectif a été atteint dès le premier jour. « Le plus important, c'est d'être capable de fédérer une communauté. Pour cela, il faut en amont déceler l'appétence du marché, déployer les bons canaux et faire du marketing d'influence », révèle German Bruno, le directeur de Crowdybox. En plein boom, sa société a déjà accompagné 38 projets au premier semestre 2018.

Les plafonds bientôt relevés à 8 millions d'euros

« Même s'il se développe, le financement participatif n'a pas encore atteint son stade de maturité », juge pour sa part Joachim Dupont, directeur de la plate-forme d'equity Anaxago. Pour poursuivre ce développement, les plates-formes ont alerté le gouvernement. Celui-ci a accepté de relever le seuil du financement participatif de 2,5 à 8 millions d'euros, à travers un dispositif prévu par la loi Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises). Présentée en Conseil des ministres le 20 juin prochain, elle devrait être

adoptée cet été. « Dans les premières années, on a pu uniquement financer des projets d'innovation, désormais on sera en mesure d'investir des montants beaucoup plus importants pour financer des entreprises beaucoup plus matures », se félicite le fondateur d'Anaxago. ■



Guillaume Chanteloube et Vincent Gunther ont cofondé la start-up Bookinoo grâce au crowdfunding. *Photo Bookinoo*



● Crashfunding : le casque Ossic récolte 6 millions de dollars et fait faillite...
lesechos.fr/entrepreneurs